

CETELEM 

76

CETELEM

Société Anonyme au capital de 138 209 000 francs
Établissement Financier enregistré
Siège Social : 25, avenue Kléber, Paris 16*

assemblée
générale
ordinaire
du
19 avril 1977

exercice
1976

SOMMAIRE

Rapport du Conseil d'Administration	p. 4
Annexe au rapport du Conseil d'Administration :	
Commentaires sur le bilan	p. 20
Bilans Cetelem et Cofica	p. 22
Comptes de Pertes et Profits Cetelem et Cofica	p. 24
Rapports des Commissaires aux Comptes	p. 25
Résolutions	p. 26
Résultats des cinq derniers exercices	p. 27
Filiales et participations	p. 28
Portefeuille-titres	p. 28
Comptes consolidés Cetelem-Cofica	p. 29
Représentations régionales Cetelem-Cofica	p. 30

conseil d'administration

Président d'Honneur - Fondateur
Jacques de Fouchier

Président
Jean Chicoye

Administrateurs
Compagnie Bancaire représentée par Pierre Besse
Henry de Blanchard
Daniel Bucheli
François Delavallée
Henri Duhamel
Loïc de Fouchier
Paul Jocteur-Monrozier
Étienne Maure
Boris Méra
Maurice de Rambuteau
Paul-Roger Sallebert

censeurs

Louis de Chastellux
Christian de Longevialle
Jean-Claude Poussif
Michel Rubinstein
Claude Toussaint

direction générale

Jean Chicoye
Président-Directeur général

Gérard de Chaunac-Lanzac
Directeur général

Francis Azoulay
Conseiller du Président

Pierre Boucher
Directeur général adjoint

Jacques Pons
Directeur général adjoint

Jean Delage
Directeur - Secrétaire général

commissaires aux comptes

Robert Mazars,
titulaire

André Reydel,
titulaire

Claude Castel,
suppléant

commissaire du gouvernement

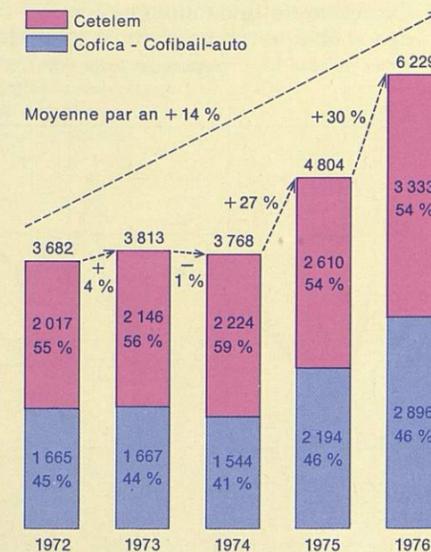
Aimé Teyssier d'Orfeuill



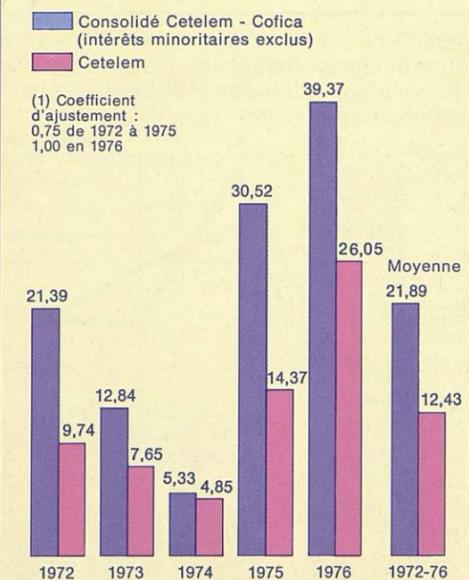
Chiffres clés ⁽¹⁾		Crédits distribués	Nombre de dossiers financés	Effectifs au 31 décembre	Nombre de bureaux
		millions de francs			
Cetelem	1975	2 610	866 000	1 058	49
	1976	3 333	924 000	1 079	57
Cofica-Cofibail-auto	1975	2 194	247 000	661	55
	1976	2 896	280 000	661	60
Cetelem Cofica-Cofibail-auto	1975	4 804	1 113 000	1 719	104
	1976	6 229	1 204 000	1 740	117

(1) Jusqu'en 1975, les chiffres concernant la production du Cetelem et de Cofica comprenaient les agios dus par les clients au titre du crédit qui leur était consenti. A partir de 1976, ces agios sont exclus, permettant ainsi d'apprécier le montant en découvert des crédits distribués. Les corrections nécessaires ont été faites sur les chiffres concernant les années passées.

Crédits réglés Cetelem - Cofica - Cofibail-auto (agios exclus) en millions de francs



Bénéfice net par action ajustée ⁽¹⁾ (hors contribution exceptionnelle) en francs



(1) Coefficient d'ajustement :
0,75 de 1972 à 1975
1,00 en 1976

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

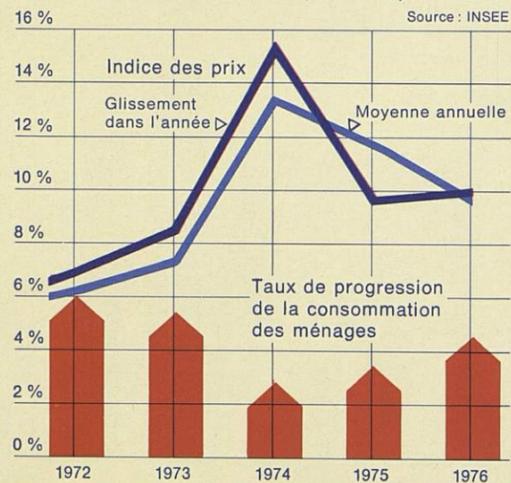
Mesdames, Messieurs,

Le rapport que nous vous présentons cette année traduit une progression très sensible de l'activité et des résultats de votre Société et de ses filiales : progression du chiffre d'affaires, du bénéfice net consolidé et amélioration sensible du risque. Ces évolutions résultent de la qualité de la gestion de vos sociétés; elles sont liées également à des modifications intervenues dans le contexte économique, réglementaire et financier dans lequel nous nous situons et que nous précisons au cours de ce rapport.

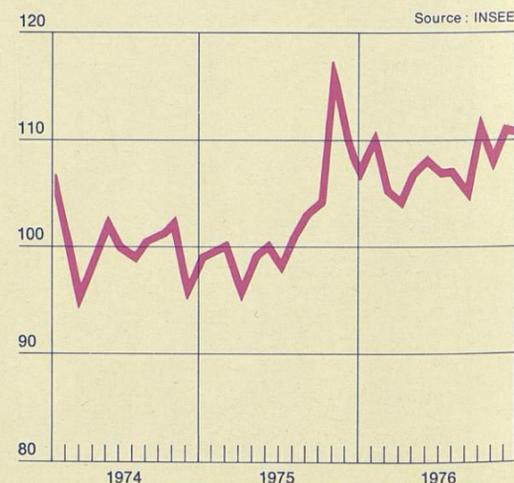
LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

L'année 1976 a été marquée par la relance provoquée par le plan de soutien à l'économie mis en place en septembre 1975. Ce plan tendait à surmonter le marasme qui, à l'époque, caractérisait notre activité économique; il a permis, en particulier, une forte reprise de la consommation des ménages. Celle-ci a continué de progresser au cours du premier trimestre de 1976, puis s'est, en moyenne, stabilisée tout au long de l'année 1976. Progressant en volume de 4,5 % en 1976 — contre respectivement 3,3 % en 1975 et 2,7 % en 1974 — la consommation des ménages a donc été élevée, sans marquer, en cours d'année, d'orientation sensible à la hausse ou à la baisse.

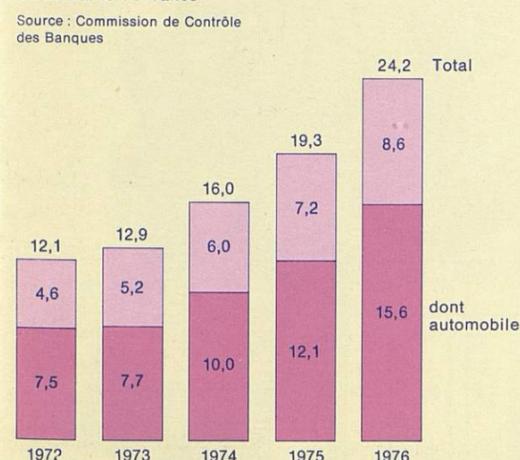
Évolution de l'indice des prix et du taux de progression de la consommation des ménages (taux d'accroissement sur l'année précédente)



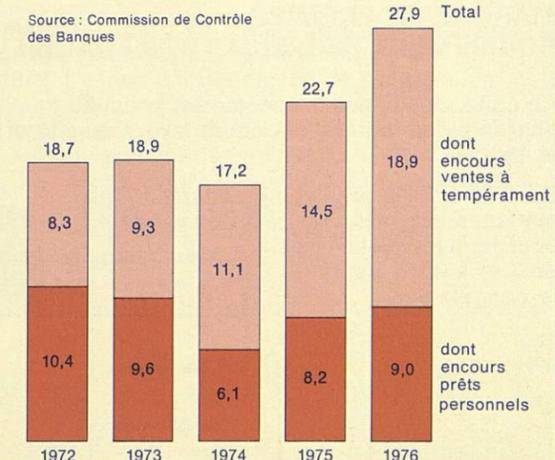
Évolution de la consommation des ménages en produits industriels (indice de base 100 : moyenne annuelle 1974)



Évolution du montant des crédits ouverts par les banques et les établissements financiers (ventes à tempérament) (crédits enregistrés, agios inclus) en milliards de francs



Évolution des encours de crédits portés par les banques et les établissements financiers en fin d'année (encours enregistrés, agios inclus) en milliards de francs



L'évolution des marchés sur lesquels intervient le Cetelem reflète cette caractéristique générale.

Le marché des appareils ménagers enregistre cette année une progression de son chiffre d'affaires d'environ 8 %, contre 5 % en 1975. Certains secteurs continuent d'accuser une progression régulière — comme par exemple les lave-vaisselle (+ 8 %) et les réfrigérateurs (+ 9 %) — tandis que d'autres voient leur activité décroître — cuisinières (— 3 %), lave-linge (— 4 %). Les taux d'équipement des ménages continuent de progresser atteignant, fin 1976, 90,6 % pour les réfrigérateurs, 73,4 % pour les lave-linge, 20,1 % pour les congélateurs, 9,4 % pour les lave-vaisselle : ces pourcentages marquent bien que nous sommes déjà sur la plupart des produits dans des marchés de renouvellement.

Le marché de l'ameublement a connu cette année une progression du chiffre d'affaires analogue à celle des appareils ménagers, mais avec un profil mouvementé en cours d'année : à la reprise de la fin 1975 a succédé un premier trimestre satisfaisant, mais en décroissance régulière; celle-ci s'est poursuivie jusqu'en août, époque à laquelle une nouvelle reprise est intervenue. A l'inverse de 1975, où les prix avaient fortement augmenté, 1976 a été marquée par une nette stabilisation, le glissement des prix dans l'année se situant aux alentours de 6 %.

Le marché de la télévision a poursuivi l'évolution amorcée depuis 1972 : régression des ventes en télévision noir et blanc (— 10 %), augmentation des ventes en télévision couleur (+ 15 %), soit au total une progression de 1 %. En parallèle, le marché de la HI-FI continue son développement. On peut estimer que sur l'ensemble chaînes - radio - lecteurs de disque - lecteurs de bandes magnétiques, le volume des ventes a progressé d'environ 11 % sur 1975.

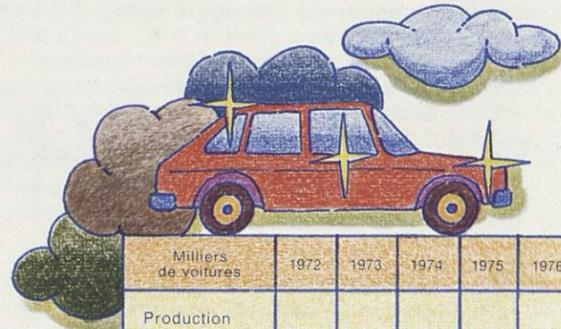
Le marché de l'automobile a connu cette année une forte reprise. C'est ainsi que le nombre de voitures neuves immatriculées en 1976 a atteint 1 858 000 unités, augmentant de 25 % sur 1975. Ce nombre d'immatriculations, jamais atteint, comprend en fait un report des deux années précédentes durant lesquelles les statistiques faisaient état d'une forte régression du marché (— 2,7 % en 1975, — 12,7 % en 1974). Ainsi, si l'on observe le développement du marché automobile depuis 1973, la progression annuelle moyenne s'établit en fait à 2,3 % l'an. Dans le domaine de l'automobile d'occasion, la progression s'élève à 8 % sur 1975, et le taux de progression annuel moyen sur la période 1973 - 1976 est voisin de 5 %.

les marchés

AUTOS NEUVES

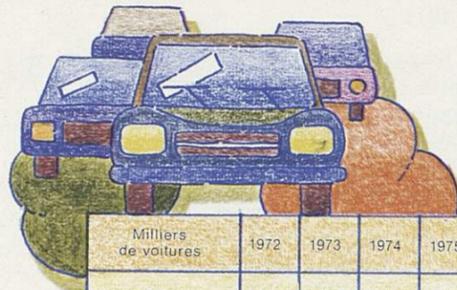
De 1972 à 1976, la production française a progressé de 2 % en moyenne. 50 % de la production est exportée.

Les immatriculations ont progressé de 25,6 % en 1976; sur la période 1972 - 1976 le rythme annuel de progression a été d'environ 3 %. Depuis 1972, le prix moyen des voitures neuves a augmenté de 13 % l'an.



Milliers de voitures	1972	1973	1974	1975	1976
Production Française	2 720	2 867	2 699	2 533	2 979
Évolution (%)	-	+ 5	- 6	- 6	+ 18
Exportations	51 %	49 %	53 %	54 %	50 %
Immatriculations (1)	1 637	1 746	1 524	1 482	1 858
Évolution (%)	+ 11,5	+ 6,6	- 12,7	- 2,7	+ 25,6
Indice des Prix V.N.	100	106	119	147	163

(1) Chambre syndicale des constructeurs automobiles Source : Argus annuel



AUTOS D'OCCASION

Le rythme annuel de progression entre 1972 et 1976 a été de 4 %.

La très forte progression des immatriculations de voitures neuves, enregistrée en 1976, a influencé le marché des véhicules d'occasion; ainsi, alors qu'en 1975 il était vendu 247 voitures d'occasion pour 100 voitures neuves, la proportion est tombée à 204 en 1976, rejoignant le niveau moyen de 1973/1974.

Milliers de voitures	1972	1973	1974	1975	1976
Immatriculations	3 237	3 290	3 171	3 489	3 800*
Évolution (%)	+ 6,3	+ 1,6	- 3,7	+ 10	+ 8,9
Nombre de V.O. vendues pour 100 voitures neuves	-	191	208	247	204

* Estimation Source : Chambre syndicale des constructeurs automobiles

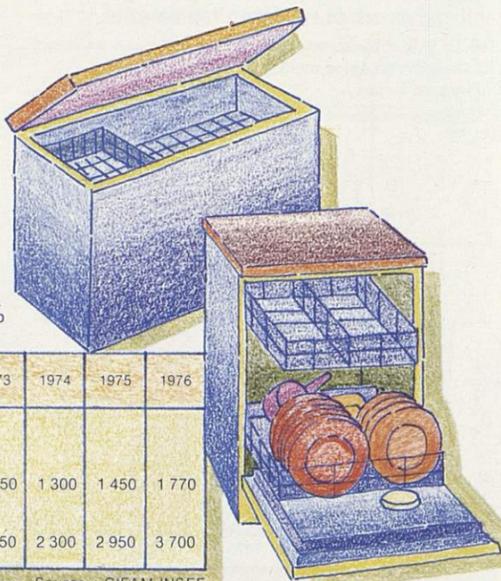
MARCHÉ DE PREMIER ÉQUIPEMENT DE L'ÉLECTROMÉNAGER

Au cours des années récentes les produits phares de ce marché ont été le lave-vaisselle et le congélateur.

De 1972 à 1976, le taux d'équipement des ménages est passé respectivement de 4 % à 9 % pour le lave-vaisselle et de 7 % à 20 % pour le congélateur.

Milliers d'appareils	1972	1973	1974	1975	1976
Lave-vaisselle Parc	800	1 050	1 300	1 450	1 770
Congélateurs Parc	1 300	1 750	2 300	2 950	3 700

Source : GIFAM-INSEE



MARCHÉ DE RENOUELEMENT DE L'ÉLECTROMÉNAGER

Compte tenu des taux d'équipement des ménages (respectivement 91 % et 73 %), les marchés des réfrigérateurs et des machines à laver apparaissent comme marchés-type de renouvellement.

Ils se caractérisent par :

- un parc relativement ancien (72 % des réfrigérateurs de plus de 5 ans, 56 % de lave-linge de plus de 5 ans);
- des achats destinés à remplacer le matériel obsolète : on estime respectivement à 70 % et 60 % le pourcentage des achats effectués à cet effet.



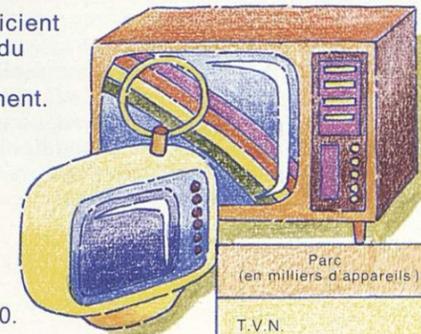
Milliers d'appareils	1972	1973	1974	1975	1976
Réfrigérateurs Parc	15 000	15 700	16 200	16 550	17 250
Lave-linge Parc	11 200	11 600	12 300	12 500	13 900

Source : GIFAM-INSEE

TÉLÉVISION

Les ventes de téléviseurs bénéficient depuis 1970 de l'effet conjugué du lancement de la couleur et du développement du multiéquipement.

La part de la télévision couleur dans le parc est passée de 3 % en 1970 à 24 % en 1976; elle devrait atteindre environ 42 % en 1980. Le taux de multiéquipement était de 1,5 % en 1970; il approche 5 % en 1976, et devrait atteindre 10 % en 1980.



Parc (en milliers d'appareils)	1970	1975	1976	1980
T.V.N.	11 620	12 864	12 450	11 251
T.V.C.	316	3 020	4 000	8 165
TOTAL	11 936	15 884	16 450	19 416

Source : SCART

CHAINES HI-FI

Ce marché apparu en France vers 1958, a connu un développement très important à partir de 1972. Le taux annuel moyen de progression au cours des cinq dernières années a été de l'ordre de 35 % l'an, faisant passer le taux d'équipement des ménages de 2 % en 1972 à environ 12 % en 1976. Les perspectives d'avenir sont favorables, les distributeurs visant un taux d'équipement de 25 %.

Milliers d'appareils	1972	1973	1974	1975	1976*
Achats	160	280	375	525	630
Évolution (%)	+ 19	+ 75	+ 34	+ 40	+ 20
Part Production Française	30 %	30 %	29 %	32 %	32 %

* Estimation Source : SIEPE

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET FINANCIER

Dans le cadre du plan de soutien à l'économie décidé en septembre 1975, les autorités monétaires avaient assoupli les règles de durée maximum et de versement comptant et élargi la norme d'encadrement. Elles sont revenues sur ces deux mesures dans le courant de 1976. En revanche, le ratio Encours sur fonds propres qui avait été porté à 10 a été maintenu à ce niveau.

1. - La durée maximum autorisée pour les crédits de ventes à tempérament a été réduite de 30 à 24 mois pour l'automobile et de 24 à 21 mois pour tous les autres biens. Pour ces derniers, cette réduction ne pose pas de difficulté majeure dans la mesure où, compte tenu du montant moyen des crédits (F 3 500) la mensualité moyenne a peu varié : elle se trouve augmentée d'environ F 20. En revanche, en automobile, pour un crédit d'un montant de F 20 000, la mensualité sur 24 mois est supérieure de F 170 à la mensualité sur 30 mois, représentant une augmentation de 20 %. Cet alourdissement des charges mensuelles peut handicaper le recours aux ventes à crédit et provoquer un déplacement vers des formules de financement de plus longue durée, du type leasing ou location. Cette situation nous paraît peu saine et il conviendrait, à notre sens, de revenir, en automobile, à des durées plus en harmonie avec le montant du crédit.

2. - La norme d'encadrement, élargie dans le cadre du plan de soutien à l'économie de 12 % à 18 % entre décembre 1974 et décembre 1975, a été resserrée à un rythme annuel de 16 % pour le premier semestre 1976 et de 8 % pour le deuxième semestre puisque, pour un indice de 127 au 30 juin 1976 (base 100 au 31 décembre 1974), l'indice autorisé en décembre a été limité à 132.

Attachés, comme par le passé, à respecter ces contraintes dans le cadre des dispositions prises au niveau du Groupe de la Compagnie Bancaire, le Cetelem et Cofica ont dû limiter le développement de leur production : nous reviendrons sur ce point en examinant les résultats de leur activité commerciale. Les normes définies par les autorités pour 1977 (+ 10 % de glissement dans l'année) marquent le maintien d'une politique de crédit très restrictive qui ne manquera pas de peser fortement sur le montant du chiffre d'affaires possible.

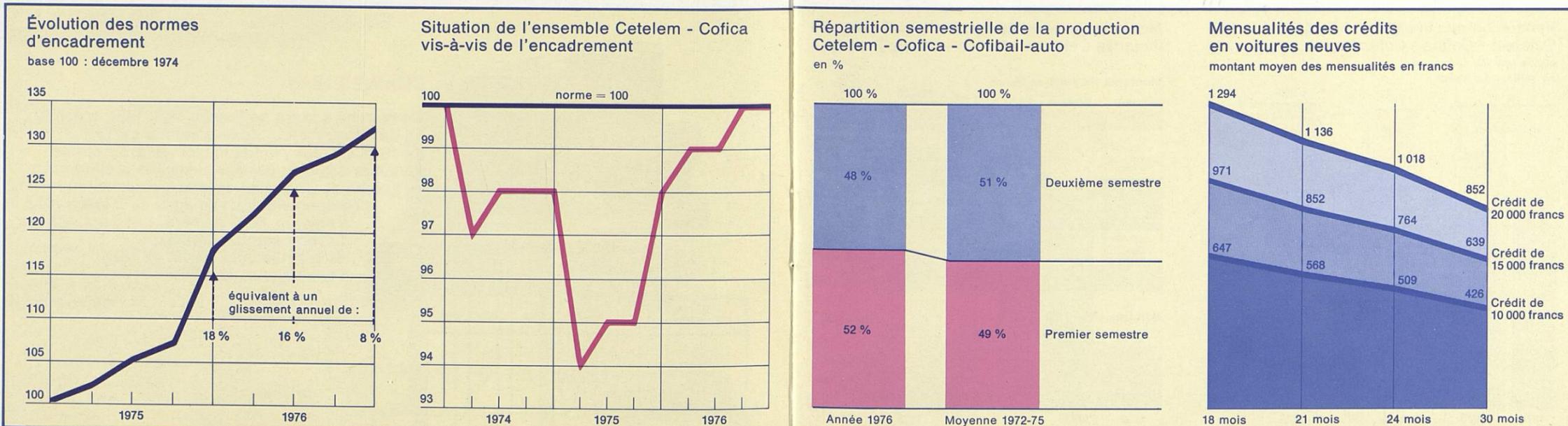
3. - La règle de la ratio dont l'objet est de lier le développement des encours à celui des fonds propres a été la seule à ne pas avoir été rendue plus contraignante cette année. Toutefois, son maintien dont nous vous avons déjà expliqué qu'il fait pratiquement double emploi avec les normes d'encadrement ne nous paraît plus justifié. Il est même parfois en contradiction avec l'esprit de la règle de l'encadrement. Il conviendrait, à notre sens, de donner une signification normale à cette règle en autorisant les établissements financiers à ajouter à leurs fonds propres stricto sensu les ressources à long terme dont ils peuvent disposer : une telle mesure permettrait de garantir la solidité financière de l'établissement — esprit originel de cette règle — sans toutefois poser périodiquement le problème de l'autofinancement dont on a pu mesurer au cours de la période récente combien il pouvait être irrégulier d'une année sur l'autre.

Enfin, en 1976, le système des réserves obligatoires sur les encours de crédit, abandonné en 1974, a été remis en application. Le taux est, pour le moment, modéré (0,50 % de l'encours).

Ainsi, au total, cette année a-t-elle été, sur le plan réglementaire, une année de retour à des contraintes plus sévères.

Sur le plan financier, après des exercices 1973 et 1974 très perturbés, les années 1975 et 1976 ont permis un retour des taux à une situation plus normale : ceux-ci ont régulièrement baissé en 1975 et au début de 1976 jusqu'à retrouver des niveaux normaux au milieu de l'année. Puis, les taux se sont ensuite vivement redressés pour atteindre, en fin d'année, un niveau élevé, mais toutefois inférieur à celui que nous avons connu en 1974.

Cette augmentation a conduit les autorités monétaires à autoriser les établissements financiers à majorer leurs barèmes d'un point en octobre 1976; cette majoration a fait suite aux deux baisses d'une ampleur totale de 5 points intervenues au cours de l'exercice 1975 et, compte tenu de l'évolution prolongée des taux d'intérêt, laisse insuffisant le niveau actuel des barèmes.



L'ACTIVITÉ COMMERCIALE (1)

En 1976, le Cetelem a réalisé un chiffre d'affaires de 3 333 millions de francs, en progression de + 28 % sur 1975. Pour Cofica et Cofibail-Auto, le chiffre d'affaires a atteint 2 896 millions de francs, en progression de 32 % sur 1975. Ainsi, au total, l'ensemble Cetelem-Cofica-Cofibail-Auto a distribué 6,2 milliards de francs, contre 4,8 milliards en 1975, soit une augmentation de 30 %. Celle-ci fait suite à une progression de 27 % en 1975, — 1 % en 1974, 4 % en 1973. Aussi, depuis 1973, la croissance annuelle moyenne a-t-elle été de 15 %. Parallèlement, mesurée en nombre de dossiers financés, cette croissance annuelle moyenne depuis 1973 s'établit à + 2 %, mettant ainsi en évidence l'augmentation régulière du montant unitaire des opérations.

Comme nous l'avons déjà expliqué, le resserrement de l'encadrement décidé en mai 1976 a eu pour effet de limiter le développement du chiffre d'affaires au cours du deuxième semestre. C'est ainsi qu'au lieu d'observer, comme ce fut le cas en moyenne au cours des années passées, une répartition de notre chiffre d'affaires entre le premier et le second semestre de 49 % et 51 %, la répartition de 1976 est de 52 % au premier semestre pour 48 % au second, traduisant bien la baisse d'activité que nous avons dû réaliser pour respecter les contraintes réglementaires. Celle-ci, particulièrement sensible à Cofica, s'est traduite, pour cette société, par une réduction régulière du taux de progression par rapport à 1975, l'année se terminant sur un dernier trimestre en régression de 4 % sur l'année dernière.

Parallèlement au développement de l'activité Crédit, le Cetelem a poursuivi la distribution, commencée en 1974, de contrats d'Assurance pour le compte de Cardif, compagnie d'assurance-vie du Groupe de la Compagnie Bancaire. Le nombre de contrats souscrits par la clientèle du Cetelem a dépassé l'objectif que nous nous étions fixé; le montant des provisions mathématiques de ces contrats atteint, au 31 décembre 1976, 55 millions de francs.

(1) Jusqu'en 1975, les chiffres concernant la production du Cetelem et de Cofica comprenaient les agios dus par les clients au titre du crédit qui leur était consenti. A partir de 1976, ces agios sont exclus, permettant ainsi d'apprécier le montant en découvert des crédits distribués. Les corrections nécessaires ont été faites sur les chiffres concernant les années passées.

LA GESTION

Comme nous vous l'avons déjà expliqué l'année dernière, les résultats de recouvrement ont été en très sensible amélioration. Celle-ci provient sans doute d'éléments conjoncturels et de décisions prises à l'échelon national (par exemple, la loi sur les chèques sans provision), mais aussi des recherches et des efforts engagés par l'ensemble du personnel : de nouvelles méthodes d'étude des dossiers ont été mises en place, l'imputation des règlements des clients a été accélérée grâce au recours à un matériel de lecture optique, des améliorations importantes ont été apportées aux techniques de recouvrement et la formation du personnel a été accentuée. La conjugaison de tous ces facteurs a permis une très forte réduction des dotations aux provisions qui, pour le seul Cetelem, s'élèvent cette année à 4,9 millions de francs, contre 10,6 millions en 1975. De son côté, Cofica enregistre des résultats très comparables.

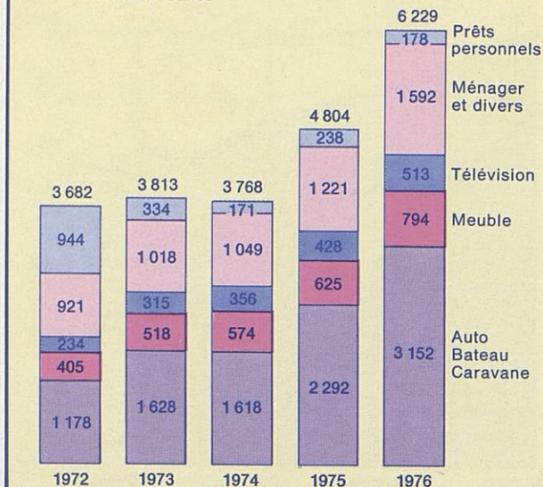
Les charges d'exploitation de l'exercice accusent une progression de + 18 % pour l'ensemble Cetelem-Cofica. Ce chiffre marque une reprise de l'augmentation des dépenses puisqu'en 1975 l'augmentation avait été limitée à + 12 %. La progression atteint 21 % au Cetelem et 13 % à Cofica.

Cette croissance trouve son origine dans deux facteurs distincts sur lesquels nous n'avons pas le même pouvoir d'intervention.

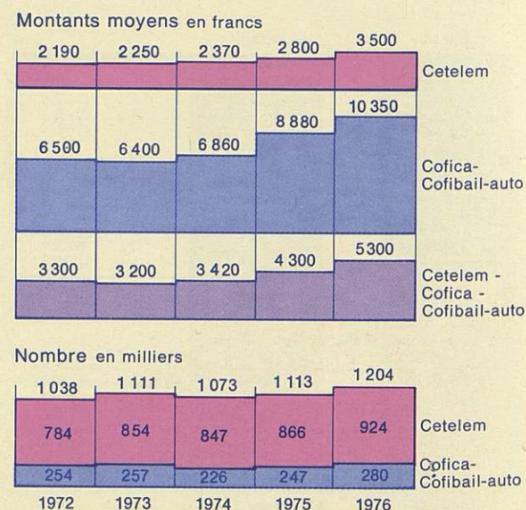
a) L'augmentation de certaines valeurs unitaires sur lesquelles notre action ne peut être que très limitée : par exemple, le timbre fiscal, apposé sur chacun de nos contrats, est passé en janvier 1976 de F 6 à F 7,5 (+ 25 %); en juillet, le timbre d'affranchissement est passé de F 0,80 à F 1 (courrier rapide), soit + 25 % et le tarif lent a augmenté de 33 %; enfin, compte tenu de la reprise de la progression de l'indice du coût de la vie, les augmentations collectives de salaires, décidées au niveau professionnel, ont atteint 12 %.

b) L'augmentation du volume des dépenses, liée au développement de l'activité, sur lequel nous pouvons davantage intervenir. Par exemple, les efforts entrepris en 1975, conjugués à l'amélioration du recouvrement, ont permis de réduire sensiblement le nombre d'envois postaux de telle sorte qu'en dépit des augmentations de tarif, nos dépenses d'affranchissement ont été réduites de

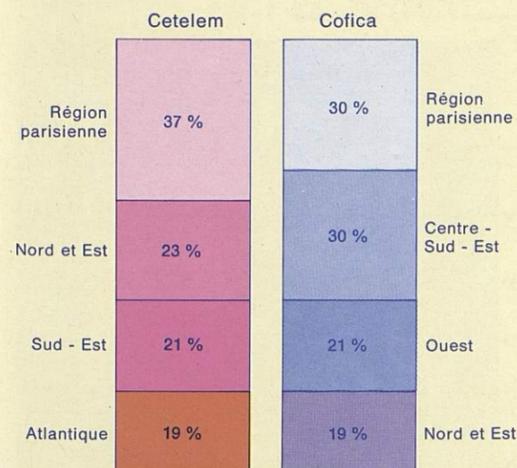
Ventilation des crédits distribués
Cetelem - Cofica - Cofibail-auto
(agios exclus)
en millions de francs



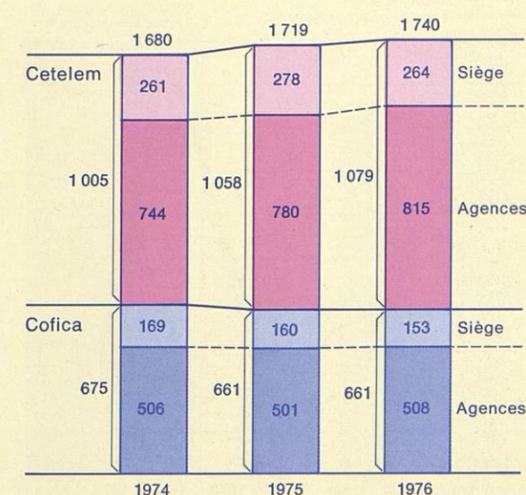
Montants moyens et nombre des dossiers financés Cetelem - Cofica - Cofibail-auto



Répartition du chiffre d'affaires 1976
par territoire
en %



Effectifs Cetelem - Cofica
au 31 décembre



8 % par rapport à 1975. De même, assurée par le G.I.E. "Neuilly Informatique", la gestion en ordinateur des 1 700 000 dossiers en cours s'effectue dans les meilleures conditions d'efficacité et d'économie qui conditionnent la réussite de ce type d'exploitation. Les dépenses correspondantes n'enregistrent qu'une progression de 5 %, frais de personnel et de location de matériel compris.

Après la "pause" de 1975, 1976 marque donc une reprise de la croissance des frais généraux : les efforts seront poursuivis afin de contrôler cette progression de façon, qu'en moyenne période, elle reste voisine de celle de l'encours.

Sur le plan des relations humaines, le Cetelem et Cofica, comme l'ensemble des sociétés du Groupe ont signé un nouvel "Accord de Groupe" prévoyant un certain nombre de dispositions qui, d'ores et déjà, vont au-delà des prescriptions légales ou professionnelles : par exemple, les horaires "à la carte", le temps partiel, le régime de pré-retraite. En outre, la formation à laquelle le Cetelem porte un intérêt particulièrement soutenu depuis de nombreuses années a été poursuivie, tant sur le plan de la formation générale que sur celui des techniques propres à la Société; enfin, une attention particulière a été portée cette année au problème des relations humaines dans l'entreprise.

LES RÉSULTATS

Ils progressent sensiblement sur 1975 : au Cetelem, le résultat avant impôts s'établit à 59,5 millions de francs, contre 50,1 millions en 1975, soit une progression de 19 %; à Cofica, il s'élève à 84,6 millions de francs, contre 63,2 millions en 1975, soit + 34 %. Ces augmentations découlent essentiellement de la hausse des encours liée à la reprise de l'activité, les comptes d'exploitation ayant enregistré une baisse du taux de rendement de l'encours et, parallèlement, une baisse également, mais moins importante, des coûts de refinancement, de telle sorte que la marge financière s'accroît moins vite que l'encours.

La baisse du taux de rendement de l'encours provient de l'impact des baisses de barèmes intervenues en 1975. En effet, compte tenu de la politique de réescompte

suivie (sur laquelle nous reviendrons plus loin), les modifications apportées aux barèmes ne se répercutent que progressivement sur le taux d'entrée de l'encours; c'est pourquoi également la hausse de 1 point intervenue en octobre n'a pas eu d'effet sensible en 1976, mais jouera pleinement en 1977.

La réduction du coût des ressources de financement découle des très fortes baisses de taux intervenues en 1975, dont nous avons bénéficié en 1976 grâce à la politique de consolidation de la trésorerie menée en liaison avec la Compagnie Bancaire. Cette politique a, en outre, permis d'amortir la hausse des taux intervenue depuis juillet 1976. Mais si les taux restent à leur niveau présent, les résultats de 1977 ne pourront manquer de s'en ressentir.

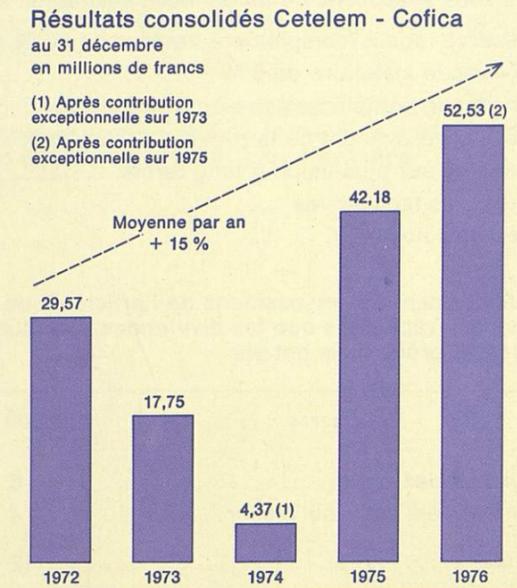
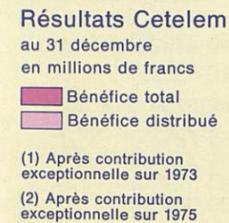
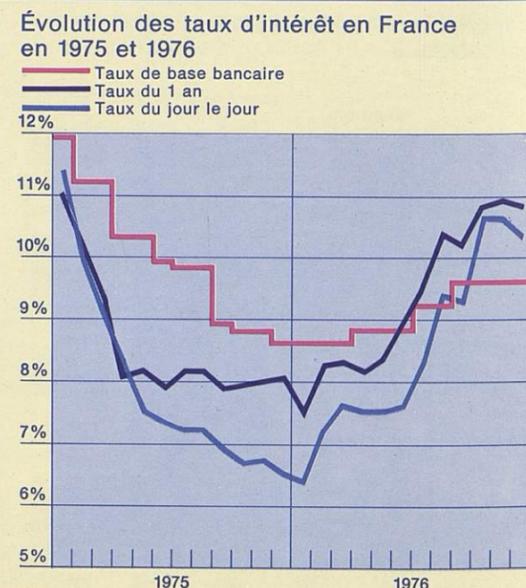
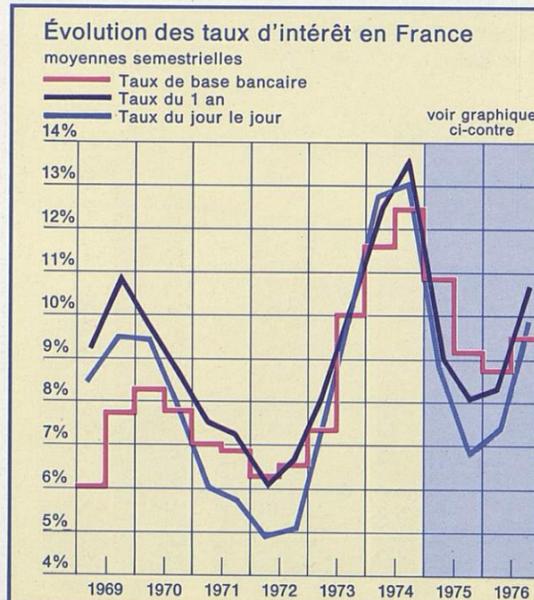
La conjugaison de ces deux facteurs a permis un accroissement de la marge financière; cet accroissement a cependant été proportionnellement moins important que celui de l'encours.

Les résultats satisfaisants enregistrés cette année nous permettent d'amener à son terme la politique de réescompte dont nous vous avons déjà parlé, notre objectif, aujourd'hui atteint, étant de porter progressivement le taux de la provision de réescompte au niveau du taux d'entrée des dossiers afin :

- d'améliorer l'assise financière des sociétés;
- d'avoir une bonne cohérence entre la consolidation du passif et celle de l'actif;
- de rattacher effectivement à un exercice les produits qui lui reviennent;
- de pouvoir, le jour venu, procéder à une comptabilisation de nos créances en capital (analogue à la pratique bancaire).

Nous avons donc décidé cette année d'aboutir sur ce plan en calculant la provision pour réescompte de façon actuarielle, c'est-à-dire en éclatant chaque mensualité en part d'amortissement du capital et part d'amortissement des agios, de telle façon que cette dernière représente les agios échus au taux d'entrée du dossier pour le capital restant dû.

Cette nouvelle méthode ne modifie pratiquement pas la provision pour réescompte du Cetelem : elle entraîne même une légère réduction de son montant (0,2 million de francs, soit 0,1 %).



A Cofica, en revanche, elle entraîne une augmentation de la provision de 6,1 millions de francs (1,8 %). En outre, nous avons décidé, contrairement à la pratique des années passées, de ne plus déduire le montant des frais commerciaux du montant de la provision calculée. Nous aurons ainsi à Cofica le même principe de calcul qu'au Cetelem. La dotation complémentaire totale de Cofica s'élève à 40,0 millions de francs.

Compte tenu de ces mouvements sur le réescompte, des impôts de l'exercice et de la majoration d'impôts exceptionnelle de 4 % décidée par les Autorités (représentant respectivement 0,7 million de francs au Cetelem et 1,2 million de francs à Cofica), les résultats après impôts des deux sociétés s'établissent respectivement à 28,7 millions de francs au Cetelem et 20,8 millions de francs à Cofica.

Après prise en compte des dividendes perçus de ses filiales au titre de l'exercice 1975 qui, nets d'impôts, représentent 6,6 millions de francs, le résultat net du Cetelem s'élève à 35,3 millions de francs. Parallèlement, le résultat net de Cofica s'établit à 21,9 millions de francs. Le bénéfice net du Cetelem, après consolidation des résultats de Cofica, ressort à 52,5 millions de francs (54,4 millions avant impôt exceptionnel) contre 42,2 millions en 1975, 4,4 millions en 1974 et 17,7 millions en 1973. De même, la rentabilité des fonds propres consolidés ressort cette année à 15,3 % (15,9 % avant impôt exceptionnel) contre 14,2 % en 1975, 1,6 % en 1974 et 6,6 % en 1973. Ainsi, les résultats de 1975, confirmés par ceux de 1976, montrent bien l'aptitude de vos sociétés à dégager des résultats satisfaisants dans un environnement stable, et même, en moyenne, dans une époque qui a pu comporter des variations conjoncturelles importantes. En effet, sur la période 1972-1976, la rentabilité des fonds propres s'établit à 10,4 %.

Complétant la politique amorcée l'année dernière, votre Conseil a jugé utile de renforcer à nouveau la provision pour éventualités diverses de 10 millions de francs, portant ainsi son montant de 10 à 20 millions de francs.

De ce fait, le résultat à répartir s'élève à 25,3 millions de francs. Conformément à la ligne suivie depuis la création de la Société, nous vous proposons de distribuer cette année un dividende égal à 8 % du capital, portant, compte tenu des décisions de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 avril 1976 sur un nombre d'actions majoré d'un tiers, le capital ayant fait l'objet d'une incorporation de réserves.

Compte tenu :

• du bénéfice net de l'exercice de	F 25 270 460,13
• du report à nouveau de	F 9 406,82
• des plus-values disponibles	F 1 512,87
le bénéfice disponible s'établit à	F 25 281 379,82

Nous vous proposons de lui donner l'affectation suivante :

• Réserve légale (complétée à hauteur de 10 % du capital social) ..	F 3 455 220,00
• Dividende statutaire de 5 %	F 6 910 450,00
• Dividende complémentaire de 3 %	F 4 146 270,00
• Réserve provenant de la provision pour investissement	F 761 721,00
• Réserve sur plus-value à long terme	F 1 512,87
• Réserves facultatives	F 10 000 000,00
• Report à nouveau	F 6 205,95

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons que les dividendes distribués par action au titre des trois exercices précédents ont été :

en francs	1973	1974	1975	1976
Dividendes	8	8	8	8
Impôt déjà payé au Trésor	4	4	4	4
Total	12	12	12	12

L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS DES FILIALES

1. - COFIBAIL-AUTO

Détenue à 40 % par Cofica et 60 % par la Compagnie Bancaire, Cofibail-Auto est une société de location-vente de véhicules de tourisme. Compte tenu de l'intégration très grande de Cofibail-Auto avec Cofica dans les domaines commercial et de gestion des dossiers, nous avons intégré — comme nous vous l'avons indiqué — la production de Cofibail-Auto dans les chiffres de Cofica.

Prise séparément, cette société a vu son activité se développer fortement en 1976. Le montant des achats atteint 190,3 millions de francs, représentant 7 492 véhicules. Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 5,3 millions de francs contre 2,5 millions en 1975. Il a été décidé, conformément aux recommandations du Ministère des Finances, de limiter à 6,5 % l'augmentation des dividendes qui représentent de ce fait un montant de 2,6 millions de francs et d'affecter en réserves le solde disponible, soit 2,7 millions de francs.

2. - GESTION-SERVICE

Contrôlée à 50 % par la Compagnie Bancaire, 30 % par le Cetelem et 20 % par Cofica, Gestion-Service, société de prestations de services en matière de microfilm et d'informatique a réalisé un chiffre d'affaires de 13,5 millions de francs en 1976, progressant de 33 % sur 1975. En enregistrant cette année un bénéfice de 0,62 million de francs contre 0,27 million de francs en 1975, cette société confirme les perspectives favorables dont nous faisons état l'année dernière pour 1976; les premiers éléments connus de 1977 sont également satisfaisants.

3. - LE GROUPE ESPAGNOL SEFISA

Les sociétés de ce groupe dans lesquelles le Cetelem et Cofica ont des intérêts sont Sefisa et Seficetesa. La première — et la plus importante — dont Cofica, compte tenu des augmentations de capital intervenues en 1976, est maintenant actionnaire à 10,1 %, est spécialisée dans le secteur automobile; son chiffre d'affaires a progressé de + 15 % sur 1975 et son bénéfice après impôts s'est établi à 40,4 millions de pesetas. La seconde, dont le Cetelem détient 22,5 % du capital, spécialisée dans l'équipement du foyer et créée en 1974, a connu en 1976 une activité satisfaisante compte tenu de l'état du marché.

Dans le but d'améliorer l'organisation générale du groupe et son assise financière, il est envisagé de regrouper en 1977 en une seule société, Sefisa, la majeure partie des sociétés du groupe, dont Seficetesa. Les conditions prévues pour l'échange sont 1 action Seficetesa pour 8 actions Sefisa.

Lors de sa réunion du 22 septembre 1976, votre Conseil a reçu la démission de M. Gérard de Saint-Blanquat, Administrateur de votre Société depuis 1970.

Votre Conseil a vivement regretté une décision qui le prive d'un concours dont il appréciait tout le prix. Il a assuré M. de Saint-Blanquat de toute sa gratitude, certain d'être en même temps votre interprète.

Au cours de la même séance, votre Conseil a coopté en ses lieu et place, M. Daniel Bucheli.

Conformément à l'article 26 des statuts, le mandat d'Administrateur de M. Daniel Bucheli viendra à expiration avec l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 1978 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1977.

Par ailleurs, votre Conseil a reçu, lors de sa réunion du 22 février 1977, la démission de M. Didier Olivier-Martin, Administrateur de votre Société depuis 1969.

En s'inclinant devant cette décision, il a tenu à assurer M. Olivier-Martin des sentiments de reconnaissance qu'il lui porte pour la fructueuse collaboration dont il a bénéficié. Nous ne doutons pas que ce témoignage soit également le vôtre.

Au cours de la même séance, votre Conseil a coopté, aux lieu et place de M. Olivier-Martin, M. Paul-Roger Sallebert, Délégué général de la Fédération des Industries Électriques et Électroniques. Nous vous invitons à ratifier cette nomination qui, conformément aux termes de l'article 26 des statuts, viendra à expiration avec l'Assemblée générale ordinaire appelée à se réunir en 1981 pour se prononcer sur les comptes de l'exercice 1980.

Les mandats d'Administrateurs de la Compagnie Bancaire, de MM. Jean Chicoye, Henri Duhamel et Loïc de Fouchier viennent à expiration avec la présente Assemblée. Ils en sollicitent le renouvellement que nous vous proposons de décider.

Conformément à l'article 26 des statuts, ces mandats viendront à expiration avec l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1983 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1982.

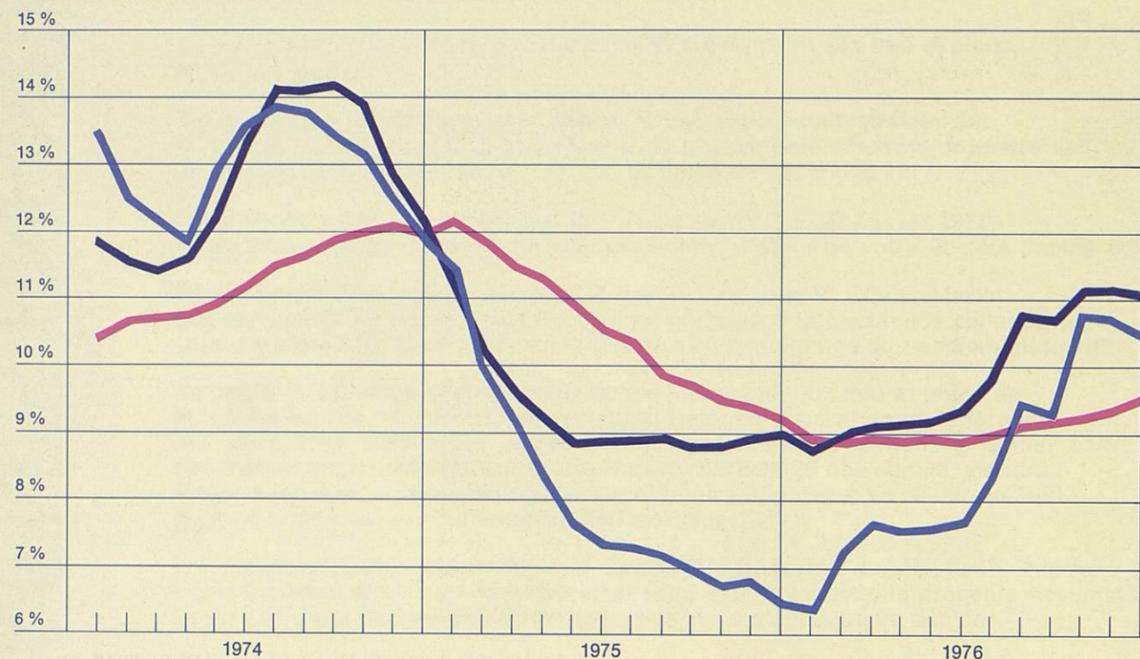
Le mandat de Censeur de M. Christian de Longevialle expire avec la présente Assemblée. Il en sollicite le renouvellement.

Nous vous proposons d'en décider ainsi, ce mandat étant valable pour une période de six années qui, aux termes de l'article 23 des statuts, viendra à son terme avec l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1983 pour se prononcer sur les comptes de l'exercice 1982.

Par les qualités professionnelles, le dynamisme et les facultés d'adaptation qu'on lui connaît, l'ensemble de notre Personnel a, pour une large part, été l'artisan des résultats qui vous ont été présentés. Qu'il en soit ici remercié, tant par les félicitations que nous lui adressons que par celles que vous tiendrez, nous n'en doutons pas, à y ajouter.

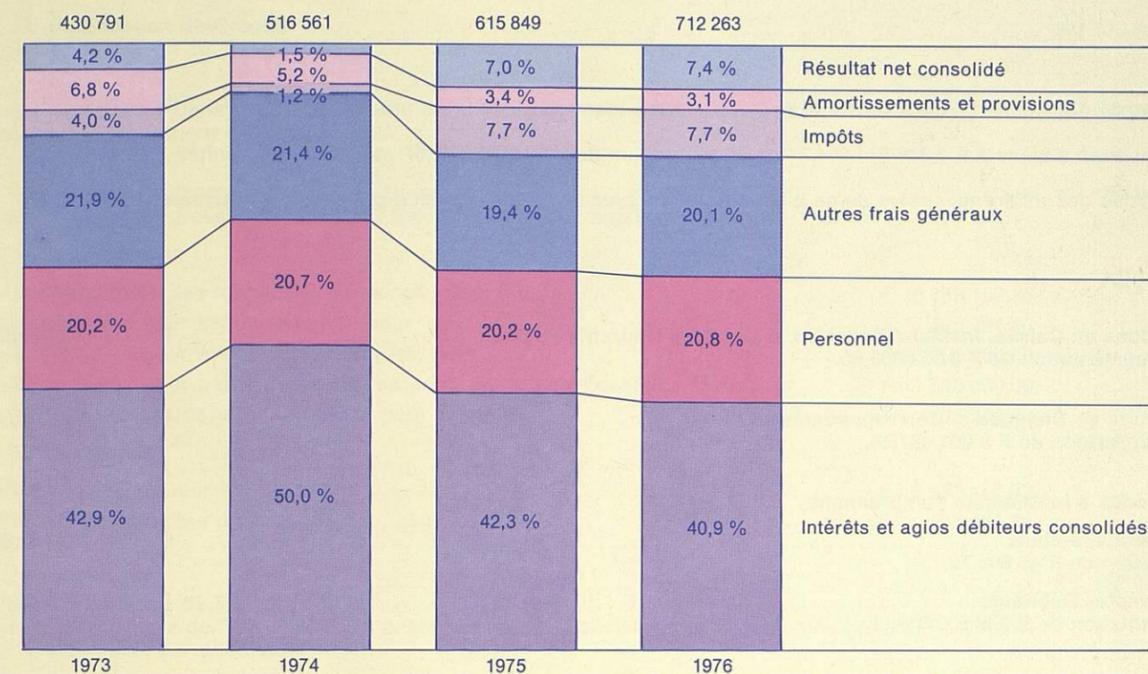
Évolution comparée du coût de l'argent et du coût des ressources Cetelem - Cofica

— Jour le jour sur le marché monétaire
 — 2 ans sur le marché monétaire
 — Cetelem - Cofica



Utilisation des recettes brutes d'exploitation consolidées

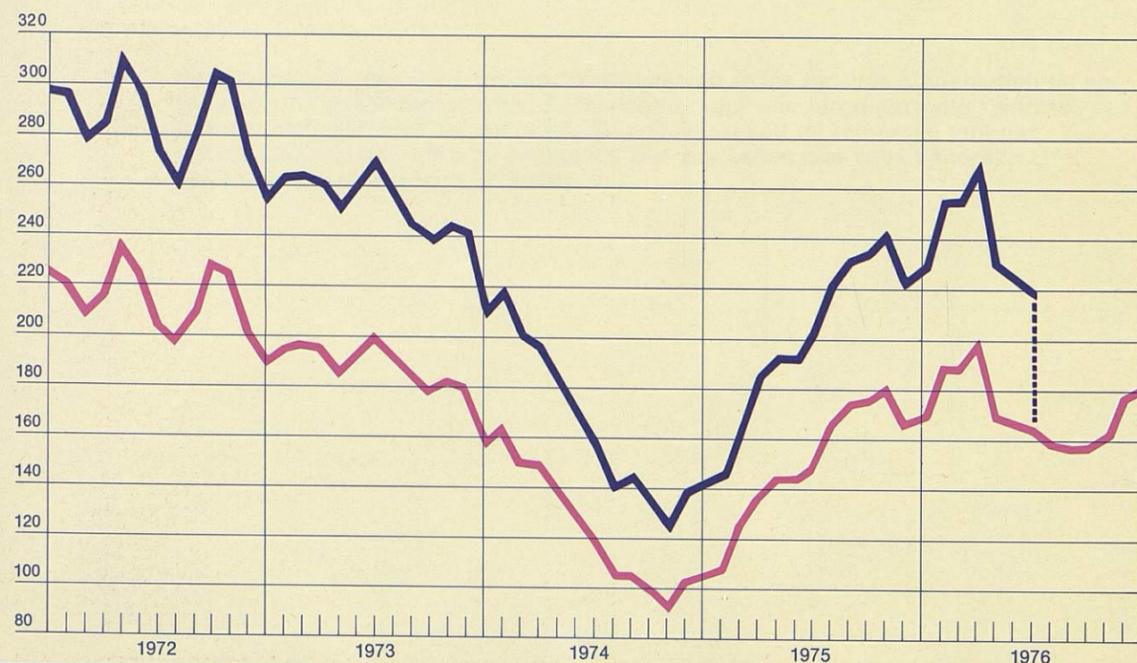
en milliers de francs et en %



Cours de l'action ajusté

Cours moyen mensuel - en francs

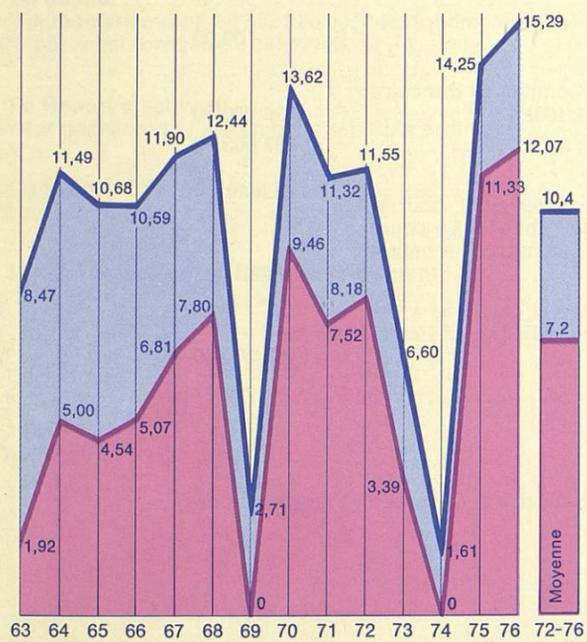
— avant attribution gratuite en juin 1976
 — après attribution gratuite en juin 1976



Ratios financiers

(après contributions exceptionnelles)

— Rentabilité des fonds propres
 — Taux de mise en réserves



Répartition du capital Cetelem

Compagnie bancaire Union française de Banques 77,90 %
 Banques actionnaires 0,42 %
 Fédération des industries électriques et électroniques (FIEE) 1,95 %
 Actions dans le public 19,63 %
 Total 78,00 %

COMMENTAIRES SUR LE BILAN CETELEM

(Annexe au rapport du Conseil d'Administration)

Le bilan au 31 décembre 1976 est présenté sous une forme identique à celle du précédent.

Le total du bilan s'élève à F 2 236 584 864,31 en augmentation de F 304 817 572,57 par rapport à l'année précédente.

Les variations des différents postes de ce bilan comparés avec ceux de l'exercice précédent s'analysent ainsi :

A L'ACTIF

1. Les soldes en Caisse, Institut d'Émission et Comptes Courants Postaux	F	8 669 789,51
sont en augmentation de F 8 553 806,85.		
2. Les avoirs en Banques et Correspondants	F	7 533 245,32
sont en régression de F 3 691 437,36.		
3. Les Crédits à la Clientèle comprennent :		
— le Portefeuille-effets	F	403 182,83
en régression de F 45 603,79,		
— les Comptes Débiteurs	F	1 996 686 298,41
en augmentation de F 278 699 339,05.		
4. Les Débiteurs Divers	F	36 336 112,13
sont en augmentation de F 11 869 844,76.		
Les avances aux sociétés immobilières s'inscrivent dans ce chapitre pour une valeur de F 27 159 392,04, en augmentation de F 13 383 389,96.		
5. Les Comptes d'Ordre	F	26 317 121,31
sont en progression de F 5 087 593,21.		
6. Le Portefeuille-titres	F	112 666 298,02
est en augmentation de F 64 849,60, s'analysant ainsi :		
a) <i>acquisitions</i> :		
— 1 action Cardif - Risques Divers, pour	F	100,00
(société anonyme au capital de F 100 000).		
— 960 parts Groupement d'Études et de Gestion du Groupe de la Compagnie Bancaire "Gecibe" (Groupement d'Intérêt Économique au capital de F 204 400) pour	F	36 000,00
— 1 659 actions Cofica, pour	F	133 003,00
portant notre participation à 98,12 % du capital de cette société.		
b) <i>au 31 décembre 1975</i> , la valeur d'achat des 450 actions Seficetesa avait, pour la partie non libérée, été estimée sur la base du taux de change de l'époque. Le cours réel de la peseta le jour de l'appel de fonds a fait apparaître une réduction du montant en francs de		
	F	6 031,27
c) <i>la valeur des titres de la SCI Echat 9</i> , figurant précédemment à ce poste a été transférée au poste "immobilisations" du fait qu'il s'agit d'une participation immobilière, pour		
	F	100 000,00
d) <i>reprise de provision pour dépréciation</i> , pour	F	1 777,87

7. Les **Immobilisations** pour leur valeur nette

sont en augmentation de F 4 279 180,25.
Le Cetelem a acquis de la Société Foncière de la Compagnie Bancaire à la suite de l'augmentation du capital social :

- 929 actions pour une valeur de F 3 126 085,00,
- 202 512 actions gratuites par incorporation de réserves.

Notre participation de 10,42 % dans cette société reste inchangée.

AU PASSIF

1. Les Banques - Comptes à vue	F	62 114 963,29
sont en diminution de F 16 715 455,29.		
2. La Mobilisation de Crédits	F	1 570 380 000,00
est en progression de F 258 300 000,00.		
3. Les Créditeurs Divers	F	41 286 460,23
sont en accroissement de F 785 524,82.		
4. Les Comptes d'Ordre et Provisions Diverses	F	277 071 103,95
marquent une progression de F 45 813 596,04, s'analysant ainsi :		
a) <i>en augmentation</i> :		
— le réescompte des mensualités à échoir, pour	F	40 349 150,35
— la provision pour investissement, pour	F	425 724,00
— la provision pour éventualités diverses, pour	F	10 000 000,00
— la provision pour participation des salariés au titre de l'exercice 1976, pour	F	1 513 000,00
— la provision pour charges à payer, pour	F	635 705,30
b) <i>en diminution</i> :		
— les provisions pour risques, pour	F	6 552 456,03
— les divers comptes d'ordre, pour	F	557 527,58
5. Les Réserves	F	122 241 957,02
sont en diminution de F 20 683 136,61. Elles ont progressé de F 13 869 063,39, conformément aux décisions de l'Assemblée générale ordinaire du 14 avril 1976, par affectation :		
— à la réserve provenant de plus-values exonérées, pour	F	10 645 015,87
— à la réserve sur plus-value à long terme, pour	F	83 250,52
— aux réserves pour éventualités diverses, pour	F	3 140 000,00
— à la réserve provenant de la provision pour investissement, pour	F	797,00
Elles ont été diminuées de F 34 552 200,00, conformément aux décisions de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 avril 1976 par incorporation au capital de :		
— la prime d'émission pour un montant de	F	10 500 000,00
— la prime d'apport à concurrence de	F	24 052 200,00
6. Le Capital	F	138 209 000,00
en augmentation de F 34 552 200,00, conformément à l'Assemblée générale extraordinaire du 14 avril 1976 par incorporation de réserves.		
7. Le Report à nouveau	F	9 406,82
suivant décision de l'Assemblée générale ordinaire du 14 avril 1976.		
8. Le Bénéfice net de l'exercice	F	25 270 460,13
est en augmentation de F 13 485 563,09.		
9. Les Plus-values disponibles représentent	F	1 512,87

ACTIF	1975 avant répartition	1976 avant et après répartition
Caisse, Institut d'Émission et Comptes Courants Postaux	115 982,66	8 669 789,51
Banques et Correspondants	11 224 682,68	7 533 245,32
Crédits à la clientèle :		
— Portefeuille	448 786,62	403 182,83
— Comptes débiteurs	1 717 986 959,36	1 996 686 298,41
Débiteurs divers	24 466 267,37	36 336 112,13
Comptes d'ordre	21 229 528,10	26 317 121,31
Portefeuille-titres	112 601 448,42	112 666 298,02
Immobilisations	43 693 636,53	57 618 743,68 47 972 816,78
moins : amortissements		9 645 926,90
	1 931 767 291,74	2 236 584 864,31

PASSIF	1975 avant répartition	1976 avant répartition	1976 après répartition
Banques - Comptes à vue	78 830 418,58	62 114 963,29	62 114 963,29
Mobilisation de crédits	1 312 080 000,00	1 570 380 000,00	1 570 380 000,00
Créditeurs divers	40 500 935,41	41 286 460,23	52 343 180,23
Comptes d'ordre et provisions diverses	231 257 507,91	277 071 103,95	277 071 103,95
Réserves	142 925 093,63	122 241 957,02	136 460 410,89
— réserve légale		10 365 680,00	13 820 900,00
— réserves diverses		35 827 123,25	46 588 844,25
— prime d'apport		46 807 000,00	46 807 000,00
— réserve spéciale sur plus-values à long terme		8 597 137,90	8 598 650,77
— réserves provenant de plus-values exonérées		20 645 015,87	20 645 015,87
Capital	103 656 800,00	138 209 000,00	138 209 000,00
Report à nouveau	3 372,78	9 406,82	6 205,95
Bénéfice net de l'exercice	11 784 897,04	25 270 460,13	—
Plus-values disponibles	10 728 266,39	1 512,87	—
	1 931 767 291,74	2 236 584 864,31	2 236 584 864,31
HORS BILAN			
Engagements par cautions et avals	130 330 527,95	268 811 261,71	268 811 261,71

ACTIF	1975 avant répartition	1976 avant et après répartition
Caisse, Institut d'Émission et Comptes Courants Postaux	1 489 194,71	9 109 415,79
Banques et Correspondants	8 726 046,12	8 095 803,13
Crédits à la clientèle :		
— Portefeuille	62 891 171,81	88 793 566,30
— Comptes débiteurs	1 497 802 060,57	1 556 923 748,27
Débiteurs divers	30 671 870,76	34 886 050,54
Comptes d'ordre	15 026 325,04	8 183 813,66
Portefeuille-titres	7 487 214,41	7 487 329,91
Immobilisations	40 718 092,26	58 548 466,38 43 402 255,39
moins : amortissements		15 146 210,99
	1 664 811 975,68	1 756 881 982,99

PASSIF	1975 avant répartition	1976 avant répartition	1976 après répartition
Banques	36 199 516,66	19 249 723,83	19 249 723,83
— Comptes à vue		9 249 723,83	9 249 723,83
— Comptes bloqués		10 000 000,00	10 000 000,00
Mobilisation de crédits	1 211 775 000,00	1 334 825 000,00	1 334 825 000,00
Créditeurs divers	44 166 556,55	19 253 241,68	26 183 265,68
Comptes d'ordre et provisions diverses	214 364 549,17	210 615 558,64	210 615 558,64
Réserves	41 991 112,48	64 412 331,54	79 312 331,54
— réserve légale		8 662 530,00	8 662 530,00
— réserves diverses		32 866 000,00	47 766 000,00
— prime d'apport		2 307 700,00	2 307 700,00
— réserve spéciale sur plus-values à long terme		5 976 509,21	5 976 509,21
— réserves provenant de plus-values exonérées		14 599 592,33	14 599 592,33
Capital	86 625 300,00	86 625 300,00	86 625 300,00
Report à nouveau	64 584,94	49 947,76	70 803,30
Bénéfice net de l'exercice	16 904 136,82	21 850 879,54	—
Plus-values disponibles	12 721 219,06	—	—
	1 664 811 975,68	1 756 881 982,99	1 756 881 982,99
HORS BILAN			
Effets escomptés circulant sous notre endos	796 457,30	400 754,12	400 754,12
Engagements par cautions et avals	45 953 126,81	73 816 731,83	73 816 731,83

CETELEM COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE

DÉBIT	1975		1976		CRÉDIT	1975		1976	
Agios débiteurs	131 264 632,24		145 176 558,54		Produits bruts	330 193 253,31		397 932 068,44	
Frais généraux :					Produits divers	2 676 216,76		4 862 735,32	
— Frais de personnel	74 607 392,80		91 597 024,22		Revenu du portefeuille-titres	4 449 812,35		6 870 867,82	
— Charges fiscales d'exploitation	9 228 143,78		11 396 906,38		Reprise provision participation des salariés	210 000,00		1 351 000,00	
— Autres frais généraux	71 365 811,97		85 911 907,42		Profits sur exercices antérieurs ..	476 258,82		1 797 412,02	
Dotation aux amortissements	1 155 679,97		1 563 444,19		Plus-values nettes à court terme ..	103 102,01		6 752,65	
Dotation aux provisions	10 545 104,45		4 933 860,37		Plus-values nettes à long terme ..	97 941,52		1 777,87	
Participation des salariés	296 163,00		1 641 801,00		Plus-values exonérées	10 645 015,87		—	
Dotation à la provision pour investissement	235 085,00		1 187 445,00						
Provision pour participation des salariés	1 351 000,00		2 864 000,00						
Impôt sur les sociétés	18 214 424,00		30 549 116,00						
Contribution exceptionnelle	—		728 578,00						
Dotation à la provision pour éventualités diverses	8 075 000,00		10 000 000,00						
Bénéfice net de l'exercice	(1) 11 784 897,04		(2) 25 270 460,13						
Plus-values disponibles	10 728 266,39		1 512,87						
	348 851 600,64		412 822 614,12			348 851 600,64		412 822 614,12	

(1) Ce résultat est établi après :
 • dotation complémentaire de F 16 494 980,84 au réescompte,
 • dotation de F 8 075 000,00 à la provision taxée pour éventualités diverses.

(2) Ce résultat est établi après dotation de F 10 000 000,00 à la provision taxée pour éventualités diverses.

COFICA COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE

DÉBIT	1975		1976		CRÉDIT	1975		1976	
Agios débiteurs	129 452 417,76		145 861 716,26		Produits bruts	282 110 893,09		301 089 072,87	
Frais généraux :					Produits divers	1 118 578,98		4 116 555,76	
— Frais de personnel	50 067 008,55		56 649 477,27		Revenu du portefeuille-titres	529 641,70		1 114 439,44	
— Charges fiscales d'exploitation	4 134 569,16		4 922 592,17		Reprise provision participation des salariés	330 000,00		2 435 000,00	
— Autres frais généraux	37 057 806,67		43 926 497,09		Profits sur exercices antérieurs ..	371 751,22		955 901,49	
Dotation aux amortissements	802 074,69		606 774,01		Plus-values nettes à court terme ..	2 332,05		4 447,69	
Dotation aux provisions	3 703 679,09		5 434 763,74		Plus-values nettes à long terme ..	142 711,23		—	
Participation des salariés	336 632,00		2 643 385,00		Plus-values exonérées	12 599 842,33		—	
Dotation à la provision pour investissement	267 208,00		1 911 848,00						
Provision pour participation des salariés	2 435 000,00		2 120 000,00						
Moins-values à long terme	—		57 639,17						
Impôt sur les sociétés	29 323 999,00		22 556 885,00						
Contribution exceptionnelle	—		1 172 960,00						
Dotation à la provision pour éventualités diverses	10 000 000,00		—						
Bénéfice net de l'exercice	(1) 16 904 136,82		(2) 21 850 879,54						
Plus-values disponibles	12 721 219,06		—						
	297 205 750,60		309 715 417,25			297 205 750,60		309 715 417,25	

(1) Ce résultat est établi après :
 • dotation complémentaire de F 7 472 843,92 au réescompte,
 • dotation de F 10 000 000,00 à la provision taxée pour éventualités diverses.

(2) Ce résultat est établi après dotation complémentaire de F 40 000 000,00 au réescompte.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons vérifié le bilan et les comptes de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1976.

Notre examen a été effectué suivant les normes de révision généralement admises et a comporté les sondages et les vérifications que nous avons estimés nécessaires eu égard à l'importance et aux particularités de votre Société.

Les méthodes d'évaluation et de présentation sont identiques à celles de l'exercice précédent.

La provision pour éventualités diverses (provision taxée) a été dotée d'un montant de F 10 000 000 alors que l'exercice précédent avait enregistré une dotation de F 8 075 000 sur cette même provision.

Le rapport de votre Conseil d'Administration n'appelle aucune observation de notre part et nous n'avons noté, au cours de nos contrôles, aucune opération susceptible de rompre l'égalité entre les actionnaires.

En conclusion de nos travaux et des observations formulées ci-dessus, nous certifions la régularité et la sincérité des comptes de résultats de votre Société pour l'exercice clos le 31 décembre 1976.

Paris, le 7 mars 1977

André Reydel - Robert Mazars
 Commissaires aux Comptes Inscrits

RAPPORT SPÉCIAL

sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous n'avons pas reçu avis de conventions nouvelles autorisées, au titre de l'exercice 1976, par votre Conseil d'Administration et entrant dans le cadre de celles visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

Des conventions antérieures ont continué de produire leurs effets au cours de l'exercice 1976 :

1. G.I.E. Neully Informatique

Le Cetelem a continué à confier au G.I.E. Neully Informatique ses travaux informatiques et a réglé à ce titre un montant de F 7 013 687.

Les personnes concernées sont M. de Chaunac-Lanzac, administrateur unique du G.I.E. et Directeur Général du Cetelem; M. J. Chicoye est Président de Cofica et la Compagnie Bancaire représentée par M. P. Besse, administrateur du Cetelem, est administrateur de Cardif (Compagnie d'Assurances et d'Investissements de France), les sociétés Cofica et Cardif étant membres du G.I.E.

2. Cardif

Le Cetelem met à la disposition de Cardif son organisation commerciale et assure certaines tâches de gestion, le Cetelem étant, en outre, mandataire spécial de Cardif pour le recouvrement des primes et accessoires afférents aux contrats d'assurances souscrits par les clients de cette dernière. Le Cetelem a perçu à ce titre de Cardif en 1976 un montant de F 765 633.

Les personnes concernées sont les mêmes que pour la convention précédente.

3. Cofica

La convention prévue pour le traitement des dossiers contentieux de Cofica s'est poursuivie au cours de l'exercice. Le Cetelem a facturé, à ce titre, à Cofica un montant de F 2 716 590.

Les personnes concernées sont M. J. Chicoye, la Compagnie Bancaire représentée par M. P. Besse, M. Loïc de Fouchier et M. B. Méra.

Les autres opérations réalisées avec les différentes sociétés du Groupe, dont nous avons eu par ailleurs connaissance, nous paraissent entrer dans le cadre des opérations courantes pratiquées à des conditions normales visées par l'article 102 de la loi.

Paris, le 7 mars 1977

André Reydel - Robert Mazars
 Commissaires aux Comptes Inscrits

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après en avoir entendu la lecture, approuve le rapport du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice 1976 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Elle prend acte du rapport général des Commissaires aux Comptes et en accepte les conclusions.

L'Assemblée générale approuve le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1976, tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale approuve le projet d'affectation des résultats de l'exercice 1976, tel qu'il est proposé par le Conseil d'Administration.

Le revenu global par action s'établit à F 12,00 se décomposant comme suit :

— Dividende distribué F 8,00
— Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) F 4,00

Le dividende distribué sera mis en paiement à partir du 2 mai 1977.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, l'Assemblée constate que les dividendes nets distribués au titre des trois exercices précédents, ainsi que les crédits d'impôts correspondants ont été respectivement de F 8,00 et F 4,00 par action pour chacun des trois exercices.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la nomination aux fonctions d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 22 septembre 1976, de M. Daniel Bucheli, en remplacement de M. Gérard de Saint-Blanquat.

Cette désignation valant pour la période restant à courir du mandat de M. Gérard de Saint-Blanquat, conformément à l'article 26 des statuts, le mandat de M. Daniel Bucheli viendra à expiration avec l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1978 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1977.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la nomination aux fonctions d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 22 février 1977, de M. Paul-Roger Sallebert, en remplacement de M. Didier Olivier-Martin, démissionnaire.

Cette désignation valant pour la période restant à courir du mandat de M. Didier Olivier-Martin, conformément à l'article 26 des statuts, le mandat de M. Paul-Roger Sallebert viendra à expiration avec l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1981 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1980.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle les mandats d'Administrateurs de la Compagnie Bancaire, de M. Jean Chicoye, de M. Henri Duhamel et de M. Loïc de Fouchier pour une période de six années qui viendra à expiration avec l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1983 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1982.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle le mandat de Censeur de M. Christian de Longevialle pour une période de six années qui viendra à expiration avec l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1983 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1982.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale prend acte du rapport spécial de Messieurs les Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités conformément à la loi.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

Nature des indications	1972	1973	1974	1975	1976
1. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	103 656 800	103 656 800	103 656 800	103 656 800	138 209 000
b) Nombre d'actions émises	1 036 568	1 036 568	1 036 568	1 036 568	1 382 090
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	—	—	—	—	—
2. Résultat global des opérations effectives (milliers de francs)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	217 173	241 694	315 056	371 865	426 856
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	44 277	30 600	(1) 26 559	51 361	77 097
c) Impôt sur les bénéfices	15 275	6 318	2 964	18 214	31 277
d) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	13 458	10 575	(1) 8 642	(2) 11 785	(3) 25 270
e) Montant des bénéfices distribués	8 293	8 293	8 293	8 293	11 057
3. Résultat des opérations réduit à une seule action ajustée (5) (en francs)					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions (4)	20,99	17,57	17,07	23,99	33,15
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions (4)	9,74	7,65	6,26	8,53	18,28
c) Dividende versé à chaque action	6,00	6,00	6,00	6,00	8,00
4. Personnel					
a) Nombre de salariés moyen de l'exercice....	865	945	997	1 026	1 079
b) Montant de la masse salariale	29 169	37 797	44 211	50 497	62 032
(en milliers de francs)					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers de francs)	12 417	14 852	19 409	24 236	30 930
Auxquels s'ajoutent les plus-values exonérées ou à long terme suivantes (en milliers de francs)...	52	—	1	10 728	2

(1) Après reprise de 3 075 sur la provision taxée pour éventualités diverses.

(2) Après dotation de 8 075 à la provision taxée pour éventualités diverses et dotation complémentaire à la provision de réescompte de 16 495.

(3) Après dotation de 10 000 à la provision taxée pour éventualités diverses.

(4) Compte non tenu des résultats de sa filiale Cofica (voir références à la page des résultats consolidés).

(5) Opération financière réalisée par la Société et coefficient d'ajustement :

En 1976, augmentation du capital de 103 656 800 à 138 209 000 par incorporation de la prime d'émission de 10 500 000 et de la prime d'apport à concurrence de 24 052 200.

Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1^{er} janvier 1976.

Coefficient d'ajustement :

— 1976, coefficient 1,

— de 1972 à 1975, coefficient 0,75.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

(Articles 247 et 295 du décret sur les sociétés commerciales)

(en milliers de francs)	Capital	Réserves	% du capital détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et Avances consentis par la Société et non remboursés	Montant des cautions et avais fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou Perte du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice
1. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital du Cetelem									
Cofica : 25, avenue Kléber, Paris 16 ^e ...	86 625	64 412	98,12	110 726	—	—	360 119	21 851	6 795
Foncière de la Compagnie Bancaire : 25, avenue Kléber, Paris 16 ^e	206 513	192 855	10,42	39 452	10 420	—	32 988	1 665	—
2. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations									
Participations				1 940	550				76

PORTEFEUILLE-TITRES DU CETELEM AU 31 DÉCEMBRE

	Nombre de titres détenus	% du capital	Valeur d'inventaire
1. Société filiale			
Cofica	1 700 002	98,12	110 725 584,20
2. Autres valeurs françaises			
Gestion Service	2 998	29,98	449 800,00
Presbourg Lapérouse	2 800	20,00	280 000,00
Cardif	1 000	1,00	119 800,00
3. Valeurs diverses étrangères			725 173,71
4. Divers			
Titres ou parts dont la valeur d'inventaire est inférieure à F 100 000 par catégorie de titres ou de participations			365 940,11
Valeur d'inventaire au 31 décembre 1976			112 666 298,02
Sociétés immobilières			
Diverses S.C.I. et S.A.I. inscrites au poste « immobilisations » du bilan			40 498 923,74

BILAN CONSOLIDÉ CETELEM-COFICA

Après répartition (en milliers de francs)

ACTIF	1975	1976	PASSIF	1975	1976
Caisse, C.C.P., Banques	21 556	33 408	Banques	115 030	81 364
Crédits à la clientèle	3 279 931	3 643 125	Comptes d'ordre et créditeurs divers	520 355	528 062
Comptes d'ordre et débiteurs divers	66 792	70 228	Emprunts et mobilisation	2 523 855	2 905 205
Titres de participation	9 476	9 428	Fonds propres :		
Immobilisations d'exploitation	107 567	125 865	— fonds propres du Cetelem	274 198	298 839
			— plus-value de consolidation	48 683	65 220
			— part des tiers dans les fonds propres de Cofica	3 201	3 364
	3 485 322	3 882 054		3 485 322	3 882 054

RÉSULTATS CONSOLIDÉS CETELEM-COFICA

Méthode d'intégration globale (en milliers de francs)

	1975	1976
Recettes brutes par société :		
Cetelem	330 554	400 078
Cofica	283 759	306 320
Soldes des pertes et profits sur exercice antérieur ou à caractère spécial	1 493	5 789
Revenu du portefeuille-titres du Cetelem	4 450	6 871
Total des recettes	620 256	719 058
déduction des dividendes reçus de Cofica (afférents à l'exercice précédent)	4 407	6 795
	615 849	712 263
Plus ou moins-values à long terme de l'exercice	(+ 241)	(— 56)
Plus-value exonérée	(+ 23 245)	
Intérêts et agios débiteurs consolidés	260 717	291 038
Produits bruts d'exploitation	355 132	421 225
Frais de personnel	124 504	148 247
Charges fiscales d'exploitation	13 363	16 319
Autres frais généraux	106 278	127 122
	244 145	291 688
Bénéfice brut	110 987	129 537
Intéressement	633	4 285
Dotation aux amortissements et provisions pour risques reconnus	16 207	12 539
Provision pour intéressement	3 786	4 984
Impôt sur les sociétés	47 337	52 851
	67 963	74 659
Résultat net consolidé Cetelem-Cofica avant impôt exceptionnel	43 024 (+ 23 450)	54 878
Contribution exceptionnelle	—	1 901
Résultat net consolidé après impôt exceptionnel	(1) 43 024	(2) 52 977
Bénéfice net consolidé intéressant le Cetelem	42 176	52 530
soit ● par action (francs)	40,69	38,01
● par action ajustée (francs)	30,52	38,01
Bénéfice net consolidé hors contribution exceptionnelle	42 176	54 409
soit ● par action (francs)	40,69	39,37
● par action ajustée (francs)	30,52	39,37

(1) Ce résultat est établi après dotation complémentaire de F 23 967 824,76 au réescompte, et ne tient pas compte des provisions taxées pour éventualités diverses de F 18 075 000,00 effectuées par le Cetelem et Cofica au 31 décembre 1975.

(2) Ce résultat est établi après dotation complémentaire de F 39 800 000,00 au réescompte, et ne tient pas compte de la dotation à la provision taxée pour éventualités diverses de F 10 000 000,00 effectuée par le Cetelem au 31 décembre 1976.

REPRÉSENTATIONS RÉGIONALES DU CETELEM

RÉGION PARISIENNE

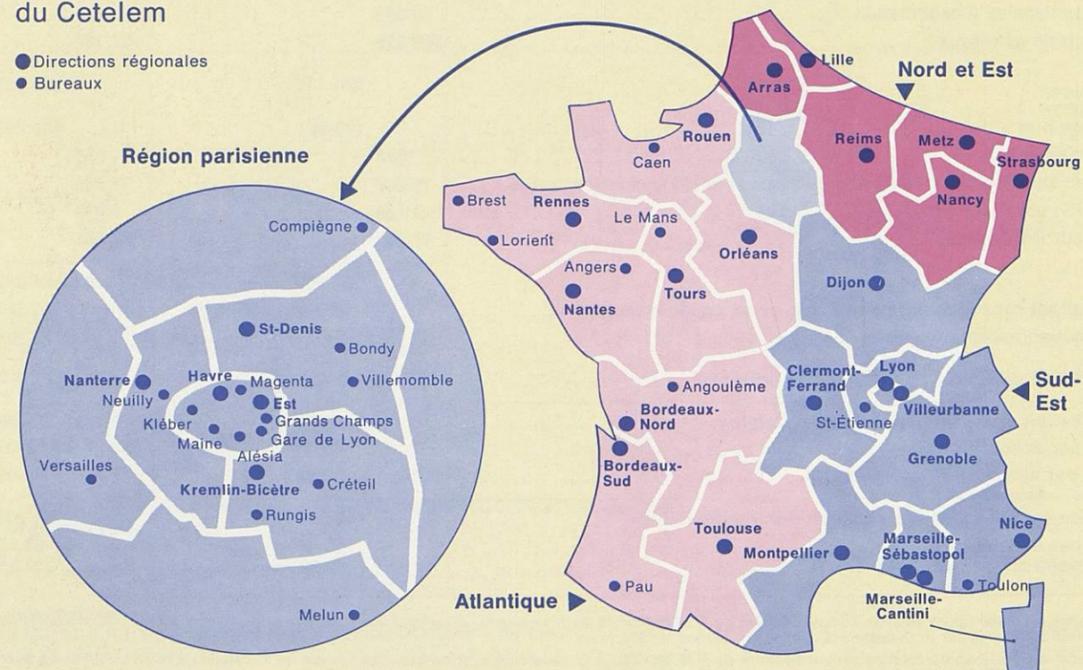
Paris-Gare de Lyon - 14, rue Michel-Chastles, Paris 12^e
 Paris-Havre - 3, rue du Havre, Paris 8^e
 Paris-Kléber - 29, avenue Kléber, Paris 16^e
 Paris-Magenta - 100, boulevard de Magenta, Paris 10^e
 Paris-Maine - 210, avenue du Maine, Paris 14^e
 Paris-Est - 7/9, rue des Grands-Champs, Paris 20^e
 Paris-Porte d'Italie - 7, rue Fernand-Widal, Kremlin-Bicêtre
 Grands-Champs - 15/23, rue des Grands-Champs, Paris 20^e
 Créteil - Centre Commercial Régional
 Kremlin-Bicêtre - 112, avenue de Fontainebleau
 Melun - 2, boulevard Chapu
 Nanterre - 24/28, rue de Stalingrad
 Nanterre - 47 bis, rue de Stalingrad
 Neuilly - 147, avenue Charles-de-Gaulle
 Rungis - Belle Épine - Centre Commercial
 Saint-Denis-Chaumettes - 7/11, rue des Chaumettes
 Saint-Denis-Casanova - 62/64, rue Danielle-Casanova
 Versailles - 7, rue de la Paroisse
 Villemonble - 4/6, Grande-Rue

PROVINCE

Angers - 33, rue de la Roé
 Angoulême - 13/15, boulevard de Bury
 Arras - 5/7, rue Jacques-le-Caron
 Bordeaux-Clemenceau - 27, cours Georges-Clemenceau
 Bordeaux-George V - 44 à 50, boulevard George-V
 Brest - 50, rue du Château
 Caen - 5, place de la Résistance
 Clermont-Ferrand - 2, avenue Julien
 Compiègne - 18, rue Saint-Nicolas
 Dijon - 6, place Saint-Bénigne
 Grenoble - 2, place Pasteur
 Le Mans - 49, avenue du Général-de-Gaulle
 Lille - 6, avenue Foch
 Lorient - 57, rue du Port
 Lyon - 20, rue Childebert - Lyon 1^{er}
 Marseille-Cabries - Galerie Marchande,
 Stand Barneoud - Cabries
 Marseille-Cantini - 25, avenue Jules-Cantini - Marseille 2^e
 Marseille-Granoux - 23, rue Granoux - Marseille 4^e
 Marseille-Grand Pavois - 314, avenue du Prado - Marseille 8^e
 Metz-Charlemagne - 7, rue Charlemagne
 Metz-Roi Georges - 1 bis, place du Roi Georges
 Montpellier - 9, boulevard Sarraill
 Nancy-Stanislas - 34, rue Stanislas
 Nantes - 8, place du Commerce
 Nice - 49, boulevard Victor-Hugo
 Orléans-Jeanne-d'Arc - 16, rue Jeanne-d'Arc
 Orléans-Grenier à Sel - 13, rue du Grenier à Sel
 Pau - 8/10, rue du Maréchal-Joffre
 Reims - 2, rue Carnot
 Rennes - 16, rue de Plélo
 Rouen-Belges - 4/12, boulevard des Belges
 Rouen-Jeanne-d'Arc - 17, rue Jeanne-d'Arc
 Saint-Étienne - 1, place Jean-Jaurès
 Strasbourg - 1, quai Kléber
 Toulon - Immeuble Le Concorde, avenue du Maréchal-Foch
 Toulouse - 63, boulevard Carnot
 Tours - 8, rue du Docteur-Fleming
 Centre d'Affaires - Champs-Girault
 Villeurbanne - 89, cours Émile-Zola

Division territoriale et régionale du Cetelem

● Directions régionales
 ● Bureaux



REPRÉSENTATIONS RÉGIONALES DE COFICA

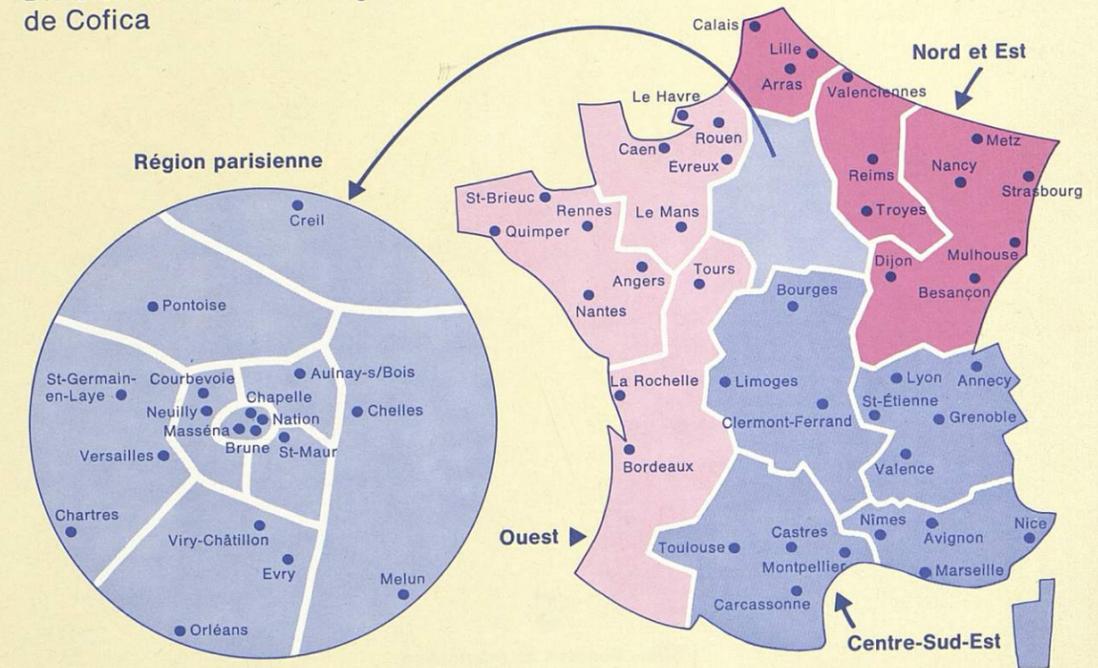
RÉGION PARISIENNE

Paris-Brune - 5, place de la Porte-de-Châtillon, Paris 14^e
 Paris-Chapelle - 47, rue de la Chapelle, Paris 18^e
 Paris-Masséna - 42, boulevard Masséna, Paris 13^e
 Paris-Nation - 45/47, cours de Vincennes, Paris 20^e
 Aulnay-sous-Bois - 2, rue de Pontoise
 Chelles - 15 bis, avenue du Maréchal-Foch
 Courbevoie - 37/39, boulevard de la Paix
 Evry - Boulevard de France (France-Evry)
 Melun - 29, rue Saint-Ambroise
 Neuilly - 147, avenue Charles-de-Gaulle
 Pontoise - 24, rue de l'Hôtel-Dieu
 Saint-Maur - 2, rue de la Varenne
 Saint-Germain-en-Laye - 122, avenue du Président-Roosevelt
 Versailles - 3 et 4, rue de Noailles
 Viry-Châtillon - 127, route Nationale

PROVINCE

Angers - 45, rue des Lices
 Annecy - 8, rue Sommeiller
 Arras - 1, square Saint-Jean
 Avignon - 15, boulevard Sixte-Isnard
 Besançon - 7, avenue Elisée-Cusénier
 Bordeaux - 9, avenue du Président-Wilson
 Bourges - 2, place Juranville
 Caen - 5, rue Roger-Bastion
 Calais - 140, boulevard Gambetta
 Carcassonne - 26, rue Masséna
 Castres - 13, boulevard du Docteur-Aribat
 Chartres - 11, place de la Poissonnerie
 Clermont-Ferrand - 68, rue Blatin
 Creil - 13, rue du Maréchal-de-Latre-de-Tassigny
 Dijon - 21, boulevard de Brosses
 Evreux - 51, avenue Franklin-Roosevelt
 Grenoble - 30, cours de la Libération
 La Rochelle - 31, quai Maubec
 Le Havre - 8 bis, rue Madame-la-Fayette
 Le Mans - 21, rue Pasteur
 Lille - 6/8, rue Jean-Roisin
 Limoges - 7, cours Jourdan
 Lyon - 50, boulevard des Belges
 Marseille-Paradis - 405, rue de Paradis
 Marseille-Prado - 452, avenue du Prado
 Metz - 15, route de Woippy
 Montpellier - 33, avenue Georges-Clemenceau
 Mulhouse - 35/37, avenue Aristide-Briand
 Nancy - 8, boulevard Barthou, 54 - Vandœuvre
 Nantes - 4, allée Turenne
 Nice - 7, rue Guiglia
 Nîmes - 59, route de Montpellier
 Orléans - 8, rue des Minimes
 Quimper - 30, rue Aristide-Briand
 Reims - 78, place d'Erlon
 Rennes - 14, avenue du Mail
 Rouen - 4/12, boulevard des Belges
 Saint-Brieuc - 11, boulevard Georges-Clemenceau
 Saint-Étienne - 11 D, cours Fauriel
 Strasbourg - 23, boulevard Jacques-Preiss
 Toulouse - 28, boulevard Carnot
 Tours - 5, rue Néricault-Destouches
 Troyes - 23, boulevard Victor-Hugo
 Valence - 247, avenue Victor-Hugo
 Valenciennes - 2, avenue des Dentellières

Division territoriale et régionale de Cofica





SDE - Conseils en Information
46, rue Bichat - 75010 PARIS

compagnie bancaire 

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

En rendant compte des résultats de l'exercice 1975, j'avais eu l'occasion d'insister sur l'amélioration constatée dans les différents domaines de l'activité de vos sociétés — production, recouvrement — et de laisser entrevoir une année 1976 qui traduirait, dans les résultats, les progrès réalisés. Comme votre Conseil d'Administration vient de vous l'exposer, l'année 1976 s'est déroulée dans de bonnes conditions. Faisant suite aux résultats enregistrés au cours des trois exercices précédents, les résultats 1976 confirment l'analyse que nous vous présentions l'an passé et témoignent que c'est bien par un examen sur période pluriannuelle qu'il faut examiner la capacité bénéficiaire de vos sociétés.

Sur le plan de la production, les années récentes et les perspectives pour 1977 attestent du caractère cyclique de notre développement : faisant suite à la stabilité enregistrée en 1973 et 1974, les années 1975 et 1976 ont enregistré une forte progression. Comme votre Conseil vous l'a indiqué, les perspectives commerciales pour 1977 sont plus limitées et marquées par les contraintes de l'encadrement du crédit : les normes définies par les autorités monétaires — + 10 % de glissement annuel des encours — traduisent le maintien d'une politique de crédit très restrictive qui nous conduit à limiter le développement de la production nouvelle, comme déjà nous avons été amenés à le faire, à COFICA notamment, au cours du deuxième semestre de 1976.

Cette relative stabilisation de la production ne devrait cependant pas altérer les résultats, ceux-ci tirant profit du renforcement des structures financières de vos sociétés, auquel nous avons procédé, avec votre accord, au cours des exercices précédents.

Les résultats enregistrés au premier trimestre 1977 sont conformes aux prévisions et nous permettent d'envisager, en dépit de l'évolution récente des taux de refinancement, un niveau de profits cohérent avec celui des exercices précédents.

Au plan réglementaire, l'année 1977 verra probablement l'adoption par le Parlement d'un projet de loi préparé par le Secrétariat d'État à la Consommation visant à améliorer "l'information et la protection du consommateur dans le domaine des opérations de crédit". L'esprit d'un tel texte est conforme aux souhaits de la profession : l'Association Professionnelle des Établissements Financiers s'est d'ailleurs depuis plusieurs années attachée à la rédaction d'un code de déontologie. Il faut, toutefois, éviter de tomber dans un formalisme excessif qui ne manquerait pas d'alourdir la gestion, de freiner le traitement de masse — caractéristique première de notre activité — et, en définitive, d'accroître les coûts de gestion et donc celui du crédit.

Sur le plan de la gestion, il importe, comme l'a souligné votre Conseil, que nous puissions maintenir sur moyenne période une croissance parallèle entre l'évolution de l'encours et celle des charges. Les résultats enregistrés cette année au niveau des dotations aux provisions et sur certains postes de dépenses, comme les frais d'affranchissement, par exemple, témoignent des efforts entrepris dans ce domaine. Les recherches que nous avons effectuées et les techniques que nous développons progressivement permettent de penser que cet objectif sera atteint. Ainsi, une fois encore, les résultats attesteront du travail et du sérieux du personnel de vos sociétés.

Je tiens à l'en remercier en votre nom.

Avril 1977